



**REPUBLIQUE ISLAMIQUE de MAURITANIE**

**HONNEUR-FRATERNITE-JUSTICE**

**MINISTRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU DEVELOPPEMENT**

---

**EVALUATION DU PROGRAMME D' ACTIONS  
EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES  
POUR LA DECENNIE 2001-2010**

---

**RAPPORT PROVISOIRE**

**Juin 2010**

## SOMMAIRE

---

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
<b>I- INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>II- PROCESSUS DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT NATIONAL.....</b>	<b>7</b>
<b>A- Contexte général .....</b>	<b>7</b>
<b>B- Stratégie de réduction de la pauvreté .....</b>	<b>8</b>
<b>III- EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU PROGRAMME D' ACTIONS DE BRUXELLES .....</b>	<b>9</b>
<b>A- ENGAGEMENT N° 1 : ENCOURAGER UNE ACTION AXEE SUR LA POPULATION .....</b>	<b>9</b>
<b>B- ENGAGEMENT N° 2 : BONNE GOUVERNANCE AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL .....</b>	<b>11</b>
<b>C- ENGAGEMENT N°3 : RENFORCER LES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES 13</b>	<b>13</b>
<b>D- ENGAGEMENT N° 4 : METTRE EN PLACE LES CAPACITES DE PRODUCTION NECESSAIRES POUR QUE LES PAYS LES MOINS AVANCES BENEFICIENT DE LA MONDIALISATION.....</b>	<b>19</b>
<b>E- ENGAGEMENT N° 5 : RENFORCER LE ROLE DU COMMERCE DANS LE DEVELOPPEMENT 24</b>	<b>24</b>
<b>F- ENGAGEMENT N° 6 : REDUIRE LA VULNERABILITE ET PROTEGER L'ENVIRONNEMENT 24</b>	<b>24</b>
<b>G- ENGAGEMENT N°7 : MOBILISER DES RESSOURCES FINANCIERES.....</b>	<b>25</b>
<b>IV- LES EFFETS DE LA CRISE FINANCIERE ET ECONOMIQUES MONDIALES .....</b>	<b>26</b>
<b>V- CONCLUSION .....</b>	<b>27</b>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

---

ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
ADER	Agence de Développement de l'Électrification Rurale
APAU	Agence Pour l'Accès Universel aux Services
APE	Aide Publique au Développement
BIC	Bénéfices Industriels et Commerciaux
BM	Banque Mondiale
BNP	Banque Nationale de Paris
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DIU	Décentralisation des Infrastructures Urbaines
EDSM	Enquête Démographique et de Santé
EPCV	Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages
FMI	Fonds Monétaire International
GTZ	Agence de Coopération Technique Allemande pour le Développement
IMROP	Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et des Pêches
IADM	Initiative d'Allégement de la Dette Multilatérale
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
MICS	Enquête à indicateurs multiples
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du millénaire pour le Développement
ONS	Office National de la Statistique
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement et le Développement Durable
PDM	Programme de Développement et de Modernisation
PDRC	Programme de Développement Rural Communautaire
PDU	Programme de Développement Urbain
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les Moins Avancés
PNBG	Programme National de Bonne Gouvernance
PNDSE	Programme National de Développement du Système Educatif
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement.
PPTE	Initiative Renforcée en Faveur des Pays Pauvres Très Endettés
RMOD	Rapport sur les progrès 2010 vers l'atteinte des OMD en Mauritanie
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SNIM	Société Nationale Industrielle et Minière
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TMI	Taux de Mortalité Infantile
TMIJ	Taux de Mortalité Infanto-juvénile
TNS	Taux Net de Scolarisation

TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nation Unies pour l'Enfance
USD	Dollar des Etats-Unis
VIH/Sida	Virus Immunodéficientaire Humain- Syndrome Immunodéficientaire Acquis

## I- INTRODUCTION

---

La République Islamique de Mauritanie est un vaste pays situé à l'extrême ouest du Sahara. Elle s'étend du 5<sup>ème</sup> au 17<sup>ème</sup> degré de longitude Ouest et du 15<sup>ème</sup> au 27<sup>ème</sup> degré de latitude Nord. Elle couvre une superficie de 1.030.700 kms<sup>2</sup> et est limitée au sud par le Sénégal et le Mali, à l'Est par le Mali, au Nord par l'Algérie et le Sahara Occidental. A l'Ouest l'Océan Atlantique forme un littoral long de 700 kms.

Le relief est constitué des massifs montagneux de l'Adrar et du Tagant qui culminent entre 400 et 500mètres d'altitude. A l'exception de la plaine alluviale du fleuve Sénégal large de 10 à 25 kms appelée CHEMAMA, le reste du pays est constitué d'alignements dunaires coupés par les massifs rocheux de l'Adrar au Nord, du Tagant au centre, de l'Affolé et de l'Assaba au Sud. Du point de vue climatique, la Mauritanie est caractérisée par un climat généralement chaud et sec, saharien au Nord et sahélien au Sud. La saison de pluies s'étend sur quatre mois (de Juin à septembre).

Le fleuve Sénégal constitue le seul cours d'eau permanent et est alimenté du côté de la Mauritanie par différents affluents dont les plus importants sont le Karakoro et le Gorgol. Les pluies sont rares et alimentent des Oueds temporaires dont les eaux disparaissent par infiltration et évaporation à l'exception de l'extrême sud où des eaux permanentes de surface sont parfois repérées.

Selon le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, la population totale résidente s'élevait en Novembre 2000 à 2.508.159 personnes dont 1.266.620 femmes (50,5%) et 1.241.539 hommes (49,5%). L'un des phénomènes significatifs du changement intervenu dans le pays est celui de la sédentarisation. En effet la population nomade qui représentait 33% de la population totale en 1977 est revenue à 12% en 1988 et est tombée à 5% seulement en 2000. La répartition de la population est très inégale. La densité démographique s'élève à 2,43 habitants au km<sup>2</sup> avec, cependant, des disparités importantes allant de 7,4 dans les régions du Sud-est et 3,8 dans les régions sahariennes à plus de 19,4 dans certaines régions du Sud. La population croît au taux annuel de 2,4 % et est essentiellement concentrée en zone urbaine, dont approximativement 800 000 vivent dans la seule capitale, Nouakchott. Plus de 80% de la surface du pays (1 030 700 km<sup>2</sup>) est désertique.

La proportion de la population vivant en dessous de seuil de pauvreté, estimé à 129.600 ouguiyas, atteint 42% selon les résultats de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages effectuée en 2008. La pauvreté touche beaucoup plus le milieu rural, le pourcentage des personnes pauvres y vivant se situant à 59,4% au moment où celui des personnes vivant en milieu urbain est de 20,8%. L'extrême pauvreté frappe, quant à elle, plus du quart de la population totale (25,9%) pour un seuil estimé à 96.400 ouguiyas. Son incidence atteint 40,8% en milieu rural et seulement 7,7% en milieu urbain.

L'économie mauritanienne est caractérisée par une base de production étroite et un faible niveau d'industrialisation. Les produits d'exportation sont essentiellement le poisson, le fer, et récemment, le pétrole, le cuivre et l'or. Ces produits dépendent fortement des fluctuations des prix internationaux et de la demande extérieure.

C'est dire la vulnérabilité de l'économie face à des chocs extérieurs de plus en plus fréquents. Cette contrainte majeure conjuguée à la faiblesse des capacités institutionnelles et productives limitées, à un accès limité aux services sociaux de base, à une faiblesse de l'infrastructure et à un retard accentué sur le plan des technologies de l'information et de la communication classent d'emblée la Mauritanie, suivant la définition qu'en donnent les Nations-Unies, parmi les quarante-neuf pays les moins avancés (PMA). Le développement économique et social de ces derniers constitue un véritable défi pour la communauté internationale.

C'est pourquoi la Troisième Conférence des Nations-Unies, tenue du 14 au 21 mai 2001 à Bruxelles, a adopté un programme d'actions dit de Bruxelles en faveur des PMA pour la période 2001-2010. Ce programme vise à promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable des pays pauvres en portant leur taux de croissance à au moins 7 % par an et leur ratio investissements par rapport au PIB progressivement à 25% par an. Il vise aussi à réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim et à faciliter l'intégration des PMA dans l'économie mondiale. Pour atteindre ces objectifs, il s'articule autour de sept engagements fondamentaux :

- ⇒ Engagement N°1 : Encourager une action axée sur la population ;
- ⇒ Engagement N° 2 : Bonne gouvernance aux niveaux national et international ;
- ⇒ Engagement N°3 : Renforcer les capacités humaines et institutionnelles ;
- ⇒ Engagement N° 4 : Mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation ;
- ⇒ Engagement N° 5 : Renforcer le rôle du commerce dans le développement ;
- ⇒ Engagement N° 6 : Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement ;
- ⇒ ENGAGEMENT N°7 : Mobiliser les ressources financières.

En dépit du fait que leurs horizons diffèrent, les engagements du programme d'actions de Bruxelles (2001-2010) recoupent entièrement ceux du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), document central de politique économique et sociale reposant sur une vision à long terme (2001-2015) et comprenant notamment la pleine atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La Mauritanie, qui a été déclarée éligible à l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) en Mars 1999, s'est dotée de ce cadre en Janvier 2001, soit quelques mois seulement avant l'adoption du programme de Bruxelles en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010.

Le présent rapport fait le bilan de la mise en œuvre de ces engagements par les autorités mauritaniennes et leurs partenaires au développement sur la période 2001-2009.

## II- PROCESSUS DE PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT NATIONAL

---

### A- CONTEXTE GENERAL

---

Le contexte général de la mise en œuvre du Programme d'actions de Bruxelles (2001-2010) a été marqué par des événements majeurs qui ont eu un impact important sur les plans économique, social et politique.

**Sur le plan intérieur**, cette période a été caractérisée par une grave sécheresse en 2002 et deux crises politiques majeures consécutives aux ruptures de l'ordre constitutionnel en Août 2005 et en Août 2008.

La sécheresse de 2002 : La Mauritanie a connu une sécheresse sans précédent en 2002, c'est-à-dire un peu plus d'un an après la mise en vigueur du CSLP et l'adoption du programme d'actions de Bruxelles. Les récoltes de la campagne agricole 2002/2003 ont été les plus faibles observées depuis 1993. L'importance du déficit alimentaire a alors conduit le gouvernement à mettre en place le plus grand plan d'urgence de l'histoire du pays. L'exécution de ce plan a creusé les déficits budgétaire et de la balance des paiements, compromettant notamment les objectifs d'accélération de la croissance et de préservation de la stabilité macroéconomique.

Les ruptures de l'ordre constitutionnel : les deux changements intervenus en Août 2005 et en Août 2008 ont entraîné la suspension de l'exécution de la plupart des financements extérieurs bilatéraux et multilatéraux en dehors de l'aide humanitaire d'urgence, conformément aux règles internationales applicables en cas de rupture de l'ordre constitutionnel normal. La suspension de ces financements ainsi que celle des programmes appuyés par le FMI et la BM ont eu des répercussions négatives sur la réalisation des objectifs du CSLP, notamment ceux relatifs à l'accélération de la croissance et la préservation de la stabilité économique et ceux relatifs aux OMD. C'est seulement, après le rétablissement de cet ordre, dans des conditions jugées satisfaisantes par la communauté internationale, que les relations avec les bailleurs de fonds ont été rétablies.

**Sur le plan international**, la hausse vertigineuse des prix des produits de base en 2007, notamment des produits alimentaires et du pétrole, a lourdement pesé sur la balance des paiements, l'effet de cette hausse sur les importations ayant surcompensé son impact sur les exportations. En outre la crise des prêts hypothécaires à risque en 2007 a engendré dès le début de l'année 2008 une crise financière internationale sans précédent. Il s'ensuivit une récession économique que la plupart des pays industrialisés du monde ressentirent fortement. La contraction de la demande au sein de ces derniers entraîna à son tour une récession à laquelle les pays exportateurs de produits de base, comme la Mauritanie, n'échappèrent point, remettant en cause la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté, d'accélération de la croissance économique et de stabilité du cadre macroéconomique.

## B- STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE

---

Après qu'elle fut éligible à l'Initiative Renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) en Mars 1999, la Mauritanie adopta, de manière participative, en Janvier 2001 un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP). Ce cadre, qui constitue désormais l'unique référence pour les politiques et stratégies de développement, repose sur une vision à long terme (2001-2015), comprenant notamment la pleine atteinte des OMD.

Il est articulé autour des axes suivants: (i) l'accélération de la croissance et le maintien de la stabilité macro-économique, (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres, (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base, et (iv) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités.

Le CSLP définit également des objectifs d'étape ainsi que les actions prioritaires qui contribuent à leur atteinte. Deux plans d'actions couvrant les périodes 2001-2004 et 2006-2010 ont été mis en place dans les contextes politique et économique analysés plus haut.

Les objectifs assignés dans le cadre du plan d'actions 2001-2004 consistaient à ramener l'incidence de la pauvreté à 38,6% en 2004 et celle de l'extrême pauvreté à 21,8%. Le taux de croissance réel devait atteindre 6% et le taux d'investissement se situer à 25%.

Ce premier plan d'action a permis à la Mauritanie d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE en Juin 2002 et de bénéficier d'un allègement conséquent de sa dette extérieure. Cependant, les résultats ont été en deçà des prévisions :

- la pauvreté (monétaire) touchait encore 46,7% de la population en 2004, tandis que l'incidence de l'extrême pauvreté, elle, avoisine 29% ;
- la croissance moyenne n'a été que de 4,6% pour des prévisions de 6% ;
- l'inflation n'a pas été contenue ;
- le déficit budgétaire est demeuré trop important (9,9% du PIB) ;
- et les réserves se sont effondrées ;

L'explosion des dépenses publiques en 2003 et 2004, financées notamment par création monétaire est en grande partie à l'origine de ces dérapages.

Le second plan d'actions, pour la période 2006-2010, qui a été élaboré sur la base des enseignements tirés de la mise en œuvre du précédent, a été soumis au cinquième Groupe Consultatif pour la Mauritanie en décembre 2007, avec comme support un Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) 2008-2010 d'un coût global de 1 261 milliards UM, dont près de 93% seront financés sur ressources propres. Il s'inscrit pleinement dans une optique d'accélération de l'atteinte des OMD.

Les principaux objectifs de ce plan visent essentiellement à ramener en 2010 la proportion de la population pauvre à 35% et celle de la population extrêmement pauvre à 23%. Le programme cible aussi un taux de croissance annuel moyen de 10.7% et un taux d'investissement de 19.4%. Ces objectifs sont évidemment largement compromis en raison des raisons exceptionnelles énumérées ci-dessus.

### III- EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU PROGRAMME D' ACTIONS DE BRUXELLES

---

L'objectif principal du Programme d'action de Bruxelles est de réduire de moitié la proportion des personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim d'ici 2015 et de promouvoir le développement durable des PMA. Ce programme s'appuie en outre sur les objectifs internationaux de développement, et sur les principes et les objectifs de la Déclaration du millénaire.

Comme on l'a déjà souligné, la Mauritanie, qui a adopté quelques mois seulement avant la conférence de Bruxelles un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), a largement anticipé les préoccupations et priorités exprimées dans le plan d'actions 2001-2010. En effet, les objectifs globaux et les objectifs spécifiques fixés par le CSLP recoupent dans une large mesure les objectifs et les engagements énoncés par le Programme d'Action de Bruxelles. Aussi évaluerons-nous les engagements pris dans le cadre dudit programme d'action sur la base des différents objectifs quantifiables tant au niveau du CSLP qu'au niveau des OMD.

#### A- ENGAGEMENT N° 1 : ENCOURAGER UNE ACTION AXEE SUR LA POPULATION

Cet engagement souligne la nécessité d'élaborer un cadre d'action permettant de créer un environnement général propice à une action nationale et internationale, afin d'accélérer et de soutenir la croissance et le développement économiques et de réduire la pauvreté.

Selon la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), la réalisation de cet objectif est subordonnée au maintien d'un taux de croissance réel de 7% au moins et à une augmentation du taux d'investissement qui devra être porté à 25%.

Dans le cadre des politiques de réduction de la pauvreté, les efforts du gouvernement ont porté sur le renforcement de la stabilité macroéconomique et la poursuite des réformes structurelles en vue d'accroître l'épargne budgétaire pour soutenir les investissements dans les secteurs porteurs de croissance et de nature à favoriser efficacement la lutte contre la pauvreté ainsi que l'exclusion sociale des groupes les plus vulnérables.

En dépit de ces efforts, la croissance économique n'a pas été à la hauteur de l'objectif fixé. Effet sur la période 2001-2009, l'économie mauritanienne a cru au taux annuel moyen de 4%. Si l'on ne tient pas compte de la production de pétrole, mis en exploitation depuis l'année 2006, le taux de croissance annuel moyen diminue légèrement pour se situer à 3.8%.

La croissance économique a évolué en dents de scie pendant cette période, mais elle a été plus vigoureuse durant la période 2001-2005, où le taux de croissance annuel moyen s'est établi à 4.3%, que durant celle couvrant les années 2006-2009 où ce taux est revenu à 3.7%. Elle a été aussi accompagnée par une modification de la structure du produit intérieur brut tout au long de la décennie. En effet, les parts relatives des secteurs primaires et secondaires ont significativement baissé passant respectivement entre 2000 et 2009 de 24.6% à 18.2% et de 27.1% à 24.7%.

Au niveau du secteur primaire, l'agriculture, l'élevage et surtout la pêche ont connu une diminution de leur part relative dans le PIB en revenant respectivement sur la période étudiée de 4.3% à 3.2%, de 14% à 12.2% et de 6.2% à 2.8%. Le recul enregistré par les industries manufacturières tout au long de la décennie (4.8% en 2009 contre 8.8% à la fin de l'année 2000), a induit la baisse de la part relative dans le PIB enregistrée au niveau du

secteur secondaire, et ce malgré l'accroissement enregistré au niveau des industries extractives.

En revanche, la part relative du secteur tertiaire s'est accrue en passant de 40.8% à 46.9% sur la même période.

La contribution des secteurs à la croissance économique n'a pas été uniforme. Le secteur tertiaire a été celui qui a contribué le plus à la création de richesses nationales, suivi du secteur primaire qui a connu au cours de la seconde moitié de la décennie une contribution positive à la croissance économique. Par contre, le secteur secondaire a connu une période de récession depuis l'année 2007.

Les investissements bruts ont représenté durant toute la période des pourcentages importants du produit intérieur brut en dépassant à partir de 2003 le taux cible de 25% fixé par le programme d'actions de Bruxelles. A l'analyse, l'investissement dans le secteur pétrolier explique à partir de 2004 pour une bonne part l'importance des taux d'investissements. Hors pétrole, les investissements privés ont été constamment plus importants que ceux du secteur public. L'examen des séries décennales (2001-2010) des taux d'investissement et des taux de croissance montre que l'efficacité des investissements a été mitigée.

Au total sur la période 2001-2009, le revenu par tête, mesuré par le produit intérieur brut per capita, a progressé en moyenne de 1.5% par an en termes réels. Il s'en est suivi un recul de la pauvreté, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté revenant de 51% en 2000 à 46.7% en 2004 et à 42% en 2008. De surcroît, les conditions de vie de cette population se sont améliorées puisque l'extrême pauvreté a été ramenée de 34.8% en 2000 à 28.8% en 2004 et à 25.9% en 2008.

**Tableau N°1 : Evolution du taux de croissance et du taux d'investissement**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010*
<b>Taux annuel de croissance (en %)</b>	2.9	1.1	5.6	5.2	5.4	11.4	1.02	3.7	-1	4.6
<b>Total Investissements (en % du PIB)</b>	23.9	24	28.1	47.7	44.5	25	27.5	27.8	25.2	19.4
<b>Investissements liés au pétrole</b>	5.6	5.2	7.4	25.3	25.7	11	13.8	14.6	8	5.4
<b>Investissements non liés au pétrole</b>	18.4	18.9	20.7	22.5	18.8	14	13.7	14	14	13.9
<b>Dont Publics</b>	7.2	9.1	8.8	8.1	5.1	5.2	5	5.6	5.8	5.8

(\*) : Les chiffres de l'année 2010 sont prévisionnels.

Ce recul demeure néanmoins timide en comparaison aux objectifs du millénaire pour le développement qui fixent comme objectif de réduire de moitié l'incidence de la pauvreté entre 1990 et 2015, c'est-à-dire d'atteindre une proportion de pauvres de 28.8% en 2015.

Les insuffisances structurelles des secteurs clés de l'économie nationale et celles des ressources disponibles pour l'investissement afin de soutenir la croissance, le relâchement de l'effort dans les réformes macroéconomiques et structurelles sur les périodes 2004-2006 et 2008-2009 ainsi que les contraintes politiques qui ont freiné l'investissement privé étranger constituent les principaux obstacles qui ont freiné le potentiel de croissance et par conséquent le recul de la pauvreté.

C'est pourquoi le gouvernement mauritanien s'est à nouveau engagé dans des réformes structurelles visant notamment à créer un environnement favorable au développement du secteur privé, principal créateur de richesses et pourvoyeur d'emplois, avec le concours des institutions de Brettons (facilité élargie de crédit du FMI) et d'autres partenaires au développement.

## **B- ENGAGEMENT N° 2 : BONNE GOUVERNANCE AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL**

---

Le Mauritanie a élaboré, en Décembre 2001, un cadre général du Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG), dont le principal but est d'assurer la transparence, la responsabilité et l'efficacité des institutions et des pratiques de l'administration publique. Il est articulé autour des éléments suivants :

- 1) Consolidation de l'Etat de droit ;
- 2) Renforcement du Parlement ;
- 3) Modernisation et renforcement des capacités de l'administration publique ;
- 4) Amélioration de la gouvernance économique et renforcement des capacités de contrôle de la gestion des ressources publiques ;
- 5) Renforcement de la décentralisation ;
- 6) Promotion des droits de l'Homme et de la société civile.

Les actions réalisées dans le cadre de l'Etat de droit ont porté sur :

- L'organisation d'élections présidentielles libres et transparentes en juillet 2009, consacrant le retour à un ordre constitutionnel normal ;
- Le retour effectif des réfugiés mauritaniens au Mali et au Sénégal et leur insertion dans la vie économique et sociale ;
- La promulgation d'une loi criminalisant l'esclavage ;
- Le renforcement de la justice par l'organisation de formation des magistrats et le développement de l'infrastructure (palais de justice, équipements de tribunaux, etc.).

Le renforcement du parlement a bénéficié d'un appui important des bailleurs de fonds (PNUD, GTZ,...) et a concerné l'appui aux commissions parlementaires, le renforcement des ressources humaines et des services de séances et de secrétariat.

Dans le domaine du renforcement et de la modernisation des capacités de l'administration publique, les efforts ont été particulièrement axés sur : (1) l'amélioration de la gestion des finances publiques avec pour objectif d'accroître la transparence et l'efficacité, (2) l'aide au développement local par des réformes visant à augmenter la décentralisation et la

déconcentration, et (3) l'amélioration de la gestion des ressources humaines dans le secteur public. Aussi, au niveau des finances publiques un cadre global de dépenses à moyen terme a été élaboré et sert à la préparation des lois de finances, l'ordonnancement a été déconcentré et un nouveau logiciel de gestion des dépenses sur biens et services mis en place. Afin de donner toutes les chances de réussite à la décentralisation, les services régionaux de l'administration des collectivités locales ont été mis en œuvre et des programmes de formation des élus et des fonctionnaires municipaux ont été réalisés.

Dans le domaine de l'amélioration de la gouvernance économique et du renforcement des capacités de contrôle de la gestion des ressources publiques, plusieurs actions ont été mises en œuvre. On peut citer notamment :

- plusieurs mesures relatives à l'assainissement des finances publiques tant en ce qui concerne les recettes (réforme de la fiscalité) que les dépenses (nomenclature budgétaire, nomenclature des pièces justificatives, réorientation des dépenses publiques vers la lutte contre la pauvreté, etc.) ;
- la révision en cours par le parlement du code des marchés publics adopté en 2002, dans le but de rationaliser les procédures d'attribution et de paiement des marchés publics;
- le renforcement des moyens matériels et humains de la cour des comptes afin qu'elle puisse assumer pleinement ses prérogatives, grâce notamment aux appuis institutionnels provenant de certains bailleurs de fonds.
- l'adhésion de notre pays, en septembre 2005, à l'initiative sur la transparence des industries extractives. En dotant notre pays de cet instrument de contrôle efficace, la volonté de renforcer la transparence et la bonne gouvernance est clairement exprimée;

Dans le domaine du renforcement de la décentralisation, plusieurs actions ont été engagées afin de doter les collectivités locales des moyens nécessaires pour une bonne prise en charge de leurs compétences. Parmi ces actions on peut citer:

- les interventions des programmes d'appui aux communes dont les plus importants sont le projet de développement urbain (PDU) financé initialement à hauteur de 70 millions de dollars et bénéficiant d'une rallonge de 24 millions de dollars, successeur du projet DIU (24 millions \$) et le programme de développement communautaire PDRC (57,3 millions \$) ;
- la mise en œuvre de la réforme fiscale élargissant les pouvoirs des communes en matière de fiscalité ;
- le renforcement de la capacité des communes dans la gestion et l'entretien des infrastructures.

En ce qui concerne la promotion des droits de l'Homme et de la société civile, la Mauritanie a ratifié plusieurs conventions internationales dont celle relative à l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (en 2000). Le code du statut personnel a été adopté en 2001. Une loi organique relative à la promotion de l'implication des femmes dans le processus de décision a été adoptée en juillet 2006. Cette loi impose un quota minimum de 20 % pour la représentation des femmes sur chaque liste municipale et législative. Aussi les femmes occupent-elles aujourd'hui 18 % des sièges du parlement,

contre 0 % en 1992 et 4% en 2003. C'est au niveau des conseils municipaux que les progrès ont été les plus importants : 30% des conseillers municipaux sont aujourd'hui des femmes. Au niveau du gouvernement, on compte 5 femmes ministres sur un cabinet de 28 membres, soit environ 18%.

Le gouvernement actuel (2010) est composé de 28 membres dont cinq femmes soit environ 18%. Ce qui représente une avancée sensible par rapport à la dernière décennie.

En dépit de ces progrès et d'autres, non moins importants, dans le domaine de l'éducation, la discrimination à l'égard des femmes persiste toujours:

- au niveau de l'alphabétisation où pour la population adulte (15 ans et plus), 70 % des hommes étaient alphabétisés en 2008, selon l'EPCV, contre 54 % des femmes ;
- au niveau de l'emploi, où le niveau de chômage a été estimé en 2008 (EPCV) à 44 % chez les femmes, et seulement à 23,9 chez les hommes ; selon la même enquête, au sein de la population active, 66,7% des personnes de sexe féminin âgées de 15 à 24 ans étaient au chômage contre 44,1% pour le sexe masculin ;
- au niveau de la lutte contre la pauvreté, où en dépit des initiatives prises pour réduire la pauvreté des femmes, ces dernières demeurent plus touchées par le chômage (notamment les plus jeunes), occupent des emplois peu qualifiés et sont peu présentes au niveau des prises de décisions économiques.

### **C- ENGAGEMENT N°3 : RENFORCER LES CAPACITES HUMAINES ET INSTITUTIONNELLES**

---

Pour réduire la pauvreté de manière significative, il est nécessaire d'élaborer des politiques capables d'assurer une croissance économique élargie à tous et de promouvoir un développement durable.

Dans ce cadre, cet engagement consiste à améliorer la situation des ressources humaines du pays notamment par la mise en œuvre de politiques de lutte contre la pauvreté, d'éducation et de santé. Il recoupe très largement les objectifs du millénaire pour le développement (OMD 1 à 6). Les progrès accomplis dans la réalisation de ceux-ci constituent donc une bonne base d'évaluation de cet engagement.

L'examen du rapport sur les progrès vers l'atteinte des OMD en Mauritanie réalisé avec l'appui du PNUD en Avril 2010, montre que jusqu'à présent, ces progrès ont été inégaux. Alors que certains objectifs pourront être probablement atteints dans le secteur de l'éducation, les objectifs en matière de lutte contre la pauvreté, en dépit d'importants progrès réalisés, ne seront pas atteints et ceux relatifs au secteur de la santé sont hors de portée. Voici résumés les progrès accomplis dans la réalisation des OMD :

#### **Objectif N°1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim**

La pauvreté monétaire a enregistré une diminution continue depuis 1990. Le taux d'incidence de la pauvreté est revenu de **56,6%** en 1990 à **51%** en 2000 puis à **46,7%** en 2004

et à **42%** en 2008. L'extrême pauvreté a reculé elle aussi, son incidence revenant de **36,1 %** en 1996 à **27,9%** en 2004 et à **25,9 %** en 2008. Par ailleurs, l'analyse des données de 2008 montre que la pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural, où l'incidence se situe à **59,4% de la population rurale contre 20,8% en milieu urbain.**

L'objectif de réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015, c'est-à-dire ramener son incidence à **28,3%**, semble compromis au rythme actuel de l'évolution économique et sociale. **En effet même si l'on retient le scénario où la pauvreté continuera à diminuer selon le rythme le plus élevé observé historiquement, c'est-à-dire entre 2004 et 2008, plus du tiers des mauritaniens (33,8%) continueront de vivre, en 2015, en deçà du seuil de pauvreté, soit 5,5 points de plus que la valeur cible de l'OMD.**

Cette contreperformance trouve son origine dans plusieurs facteurs dont notamment :

- La non appropriation du CSLP par les acteurs concernés dans la mesure où ce dernier n'a pas servi de cadre de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques. Il en a résulté une inadéquation entre l'allocation des ressources publiques et les priorités retenues dans ce document au premier rang desquelles figure la lutte contre la pauvreté ;
- L'inefficacité de certaines politiques dont en particulier celles consistant à ancrer la croissance dans la sphère économique des pauvres n'a pas toujours été prise en compte ; ainsi l'aggravation de la pauvreté dans le milieu rural n'a pas été traitée au moyen de politiques appropriées ;
- La forte dépendance de l'économie mauritanienne de l'extérieur ; les fluctuations des cours des produits de base affectent sensiblement les équilibres budgétaires et des paiements extérieurs et limitent de ce fait les marges de manœuvre du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté ;
- La hausse des produits de base durant les années 2007 et 2008, la crise financière internationale ainsi que la rupture de l'ordre constitutionnel ont constitué de véritables obstacles sur la voie de la réduction de la pauvreté.

Sur la base de ces constats, l'accélération du rythme de réduction de la pauvreté durant les prochaines années dépendra de la capacité du gouvernement de pouvoir redistribuer les fruits de la croissance en faveur des plus démunis, notamment par le biais d'une allocation d'une part croissante des ressources publiques à leur profit. Le secteur rural où prédomine la pauvreté, les secteurs de la santé, de l'eau, de l'énergie, de l'habitat, tous déficitaires, ainsi que celui de l'éducation doivent, dans ce cadre, constituer des priorités.

### **Objectif N°2 : Assurer l'éducation primaire pour tous**

Il s'agit, à l'horizon 2015, de donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Dans ce cadre, la Mauritanie s'est très tôt lancée dans un programme ambitieux de développement de l'enseignement primaire (Programme National de Développement du Secteur Educatif (PNDSE) lancé en 2001) par la construction d'un nombre important de salles de classes, l'ouverture de cantines scolaires et le recrutement massif d'instituteurs. En outre, les lois rendant obligatoire la scolarisation pour les enfants de 6 à 14 ans et autorisant

l'enseignement privé (9% des effectifs scolarisés en 2008-2009) ont contribué substantiellement à l'essor de ce sous-secteur.

Ces différentes actions se sont traduites par une augmentation sensible du taux net de scolarisation (TNS) – taux ne prenant pas en compte les enfants de moins de 6 ans et de plus de 11 ans - qui est passé selon les données du Ministère de l'Education de 51% en 1993 à 65% en 2000 et à 73% en 2009. Selon les mêmes sources le taux brut de scolarisation (TBS) a progressé sensiblement en se situant à 71,3% en 1994, 84,4% en 2000 et à 98,8% en 2009.

**Sur la base de cette évolution, l'objectif de scolarisation universelle, mesuré par le TBS, sera à l'horizon 2015 vraisemblablement atteint.**

Cette évolution remarquable s'est néanmoins faite au détriment de la qualité de cet enseignement qui continue de faire face à plusieurs contraintes. Parmi celles-ci, on peut citer :

- Le grand nombre d'écoles à cycles incomplets, les écoles offrant un cycle complet d'études primaires s'élevant en 2009 à 28% seulement ;
- L'inefficacité de la réforme de 1999, le bilinguisme n'ayant pu être effectif en raison du nombre insuffisant d'enseignants bilingues ;
- L'absentéisme des enseignants dû à la faiblesse des rémunérations.

Aussi, les pouvoirs publics doivent-ils prendre très rapidement des mesures pour pallier ces insuffisances et donner toutes les chances à la réalisation de cet OMD :

- en formant davantage d'instituteurs et de professeurs bilingues ;
- en recrutant les enseignants bilingues retraités encore valides et en faisant appel à la coopération pour combler les déficits d'enseignants bilingues ou en langue française ;
- en complétant les classes manquantes au niveau des écoles n'offrant pas de continuité pédagogique ;
- en améliorant les conditions de travail et de rémunérations des enseignants.

### **Objectif N°3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

Cet objectif vise à éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire à tous les niveaux de l'enseignement au plus tard en 2015.

Afin d'atteindre cette cible, les autorités ont placé au premier rang des priorités du PNDSE, stratégie nationale qui couvre la période 2002-2011, la promotion de la scolarisation des filles et de l'équité entre les régions. Il ressort des statistiques publiées par le Ministère de l'Education **que la parité filles/garçons a été atteinte dans l'enseignement fondamental en 2000/2001 et que le TBS est demeuré plus élevé pour les filles que pour les garçons.** En revanche au niveau de l'enseignement secondaire, le rapport filles/garçons reste défavorable aux filles dont le TBS, selon l'EPCV 2008, s'élevait à 28% alors que celui des garçons approchait les 33%. De même au niveau de l'enseignement supérieur, les filles ne

représentaient qu'un peu moins de 25 %<sup>1</sup> des effectifs en 2008/2009, contre, il est vrai, 13 % en 1991/1992.

En conclusion, même si la parité filles/garçons dans l'enseignement fondamental est effective depuis 2001, les écarts entre filles et garçons restent encore importants au niveau du secondaire et du supérieur et il semble difficile de réaliser la parité à l'horizon 2015.

Des efforts importants devraient porter sur la promotion de l'approche genre ainsi que sur l'enseignement secondaire et sur la dimension qualitative de l'enseignement.

Indicateur	1990	1992	1997	2000	2001	2003	2007	2008
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire	0,72	0,80	0,91	0,92	0,92	0,93	1,10	1,02

Sources : MEN, SECF, PNUD, EPCV 2008, Sénat et Assemblée nationale.

#### **Objectif N°4: Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans**

Il s'agit de réduire des deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, en le ramenant de 137‰ en 1990 à 45‰ en 2015.

L'évolution du taux de mortalité infanto-juvénile (TMIJ) montre que le recul de ce type de mortalité a été trop lent comme l'indique le tableau ci-dessous et qu'il existe d'importantes disparités selon le milieu (rural ou urbain) et la région (cf. Rapport sur les progrès 2010 vers l'atteinte des OMD en Mauritanie RMOD).

Indicateurs	1990	1995	2000	2003	2007
TMIJ au niveau national (en nombre pour mille)	137	132	127	123	122
Taux de mortalité infantile TMI (en nombre pour mille)	144 (1991)	118	107 (1997)	78 (EMIP2004)	77

Sources : EMIP 2004, EDSM 2001, MICS 2007 et RAPPORT de la décennie de l'enfance (UNICEF,2001)

Sur la base de cette évolution et étant donnés les retards au niveau du secteur de la santé, **il est clair que cet objectif ne pourra pas être atteint à l'horizon 2015.**

L'amélioration de cet indicateur nécessite que des efforts énormes soient consentis par les pouvoirs publics pour que :

- la lutte contre la pauvreté et la malnutrition soit intensifiée ;

<sup>1</sup> Données officielles. En effet, il existe toutefois des effectifs non comptabilisés et non boursiers dans certains pays limitrophes (Maroc et Sénégal en particulier).

- les programmes de vaccination soient généralisés de sorte que la tendance à la dégradation observée entre 2004 et 2008 soit inversée ;
- des campagnes de sensibilisation sur l'efficacité de la prévention soient engagées.

### **Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle**

Cet objectif vise à réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle et à assurer un accès universel à la santé de la reproduction d'ici à 2015. Il s'agit d'atteindre en 2015, un taux de mortalité maternelle de 232 décès pour 100 000 naissances vivantes.

Les données disponibles sur la mortalité, bien qu'en retard en termes de production (seules les données de l'année 2007 sont disponibles) montrent que le taux de cette mortalité a diminué très faiblement au cours du temps, revenant de 990 décès pour cent mille naissances vivantes en 1990 à 744 en 2000 et à 686 en 2007.

Alors que la proportion d'accouchements assistés par un personnel qualifié est passée de 40 à 61% entre 1990 et 2007, et que celle des femmes âgées entre 15 et 49 ans bénéficiant de soins prénatals a augmenté en passant sur la même période de 28% à 87%, les indicateurs de mortalité maternelle, eux, ne diminuent que lentement mettant en relief la mal gouvernance qui sévit dans le système de santé.

Sur la base des tendances observées entre 1990 et 2007, le taux de mortalité sera de l'ordre de 616 en 2015. Même si l'on suppose que le rythme annuel moyen de réduction de la mortalité observé sur cette période (-1,8%) doublera entre 2007 et 2015, le taux de mortalité découlant de cette hypothèse sera de 512 décès pour cent mille naissances vivantes à l'horizon 2015 et continuera à représenter plus du double de la cible fixée comme OMD (232). **L'objectif 5 relatif à la santé maternelle ne sera donc pas atteint en 2015.**

### **Objectif N°6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES**

L'objectif visé consiste à maîtriser, d'ici 2015, le sida, le paludisme et la tuberculose, et d'avoir commencé à inverser la tendance actuelle avant cet horizon.

#### **Le VIH/ Sida**

La Mauritanie a mis en place en Août 2002 un cadre national stratégique de lutte contre les IST/VIH/SIDA, articulé autour des principaux axes stratégiques suivants :

- a) Réduction des risques de transmission du VIH/IST ;
- b) Réduction de la vulnérabilité des individus, des familles, et des communautés au VIH/SIDA ;
- c) Meilleure connaissance de l'épidémie à VIH/SIDA, des IST et des comportements ;
- d) Accès des PVVIH aux soins conseils médicaux, communautaires, traditionnels et au soutien socio-économique ;

e) Gestion stratégique de la réponse nationale au VIH/SIDA.

La mise en œuvre de ce cadre stratégique a bénéficié d'importants financements extérieurs, provenant essentiellement de la Banque Mondiale et du Fonds Mondial contre le Sida, la Tuberculose et la Malaria.

L'évolution des données épidémiologiques au cours des dix dernières années montre que la prévalence a stagné autour de 0,6% des adultes âgés de 15 à 49 ans. **Sur la base de cette évolution, la cible relative au VIH/SIDA, consistant à stabiliser à l'horizon 2015 le taux de séropositivité à 1%, semble donc accessible.**

### Le Paludisme

Le paludisme représente en moyenne 26% des causes de morbidité et plus de 51% des causes de décès dans les formations sanitaires des 8 wilayas endémiques sur les 13 que compte le pays. Devant un tel défi, les pouvoirs publics ont adopté successivement un programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) en 1997, et une stratégie de lutte contre le paludisme couvrant la période 2006-2010 en 2006. Les données sur la prévalence de la maladie et sur le taux de morbidité consécutive ne sont pas toujours disponibles. Mais le développement d'interventions novatrices dans le domaine de la prévention avec l'introduction des moustiquaires imprégnées dans toutes les régions endémiques et la disponibilité des traitements thérapeutiques ont contribué aux progrès significatifs enregistrés dans la lutte contre cette maladie. **Si la politique en cours est poursuivie avec détermination, il serait alors probable d'atteindre la cible consistant à inverser les tendances historiques au développement de la maladie à l'horizon 2015.**

### La Tuberculose

Comme l'indique le tableau ci-dessous, la prévalence de la tuberculose est en baisse constante depuis 1997. Le taux de mortalité spécifique à cette maladie qui se situait à 7% en 2004 est revenu à 4% en 2007.

	1997	2001	2004	2007
Cas notifiés		3521		3000
Prévalence	140	130	128	100
Mortalité spécifique			7	4

Source: GFATM et CIPD

Les efforts continus de prévention et de lutte contre cette endémie exprimés entre autres par la couverture vaccinale des enfants qui avait atteint 85,6% en 2007 selon l'enquête MICS **laissent penser que la cible concernant la tuberculose pourrait être atteinte.**

## **D- ENGAGEMENT N° 4 : METTRE EN PLACE LES CAPACITES DE PRODUCTION NECESSAIRES POUR QUE LES PAYS LES MOINS AVANCES BENEFICIENT DE LA MONDIALISATION**

---

Cet engagement vise à éliminer les obstacles structurels qui pèsent sur l'offre des PMA par la création d'un cadre législatif et réglementaire propice, le développement d'infrastructures matérielles et sociales adéquates et la promotion d'un secteur privé dynamique, le tout dans un cadre macroéconomique stable.

Pour ce faire, la Mauritanie a entrepris, depuis les années 1990, des réformes profondes afin d'améliorer l'environnement économique et de renforcer son outil de production pour une meilleure rentabilité pour les investissements.

### **Développement des infrastructures**

#### **Infrastructures routières**

La décennie 2001-2010 aura été pour la Mauritanie, celle du développement des infrastructures routières. En effet durant cette période:

- la réhabilitation de deux tronçons de la route de l'Espoir ainsi que du tronçon Maghta Lahjar-Diouk a été effectuée;
- les routes Nbeika-Tidjikja, Aioun-Nioro, Tiguent-Nimjatt, Kiffa-Boumdeid et Nouakchott-Nouadhibou ont été construites ;
- la construction de la route Rosso-Boghé est quasiment achevée et celle de Kaédi-Sélibabi est en pleine exécution ;
- dans le domaine des voiries urbaines, un développement remarquable, essentiellement à Nouakchott, a été réalisé ;
- les appels d'offres pour la construction de la route Atar-Tidjikja ont été lancés

#### **Autres infrastructures de transport**

Les autres infrastructures de transport ne sont pas en reste. Les aéroports internationaux de Nouakchott et de Néma ont été réhabilités et agrandis et peuvent dorénavant recevoir de gros porteurs. De même les aéroports régionaux d'Atar, Zouerate, Kiffa, Sélibabi et Aioun ont eux aussi été rénovés et reçoivent de longs courriers, notamment les vols organisés par des tour-opérateurs. Quant au port de Nouakchott, sa capacité va considérablement augmenter avec la construction d'un quai supplémentaire.

#### **Energie**

- Dans le sous secteur des hydrocarbures, la Mauritanie a promulgué une nouvelle loi sur les hydrocarbures en 2002. Elle s'est, en outre, attelée à sécuriser ses approvisionnements en produits pétroliers par la construction d'un poste d'accostage en zone protégée, d'une nouvelle aire de stockage et des pipes de transfert de carburant et gaz butane vers les dépôts, l'achèvement de la construction des cuves du nouveau dépôt d'hydrocarbures de Nouakchott d'une

capacité de 60.000 m<sup>3</sup> (2003) et le renforcement du dispositif de régulation de la distribution des produits pétroliers par la mise en place d'une Commission Nationale pour les Hydrocarbures.

- Dans le sous secteur de l'électricité, d'importants investissements destinés à accroître l'offre d'énergie et à améliorer l'accès des populations à l'électricité, ont été mis en œuvre depuis 2001. Au niveau des grands centres urbains, la mise en service de la centrale électrique de Manantali, le raccordement des villes de Nouakchott, Rosso, Kaédi et Boghé à son réseau et l'extension de la centrale thermique de Nouakchott (fourniture de 2 groupes de 7 MW chacun) ont permis d'accroître l'offre d'électricité. La construction en cours d'une centrale de 36 MW permettra de résorber l'excès de demande devenu chronique en raison de l'accroissement plus important de la demande par rapport à l'offre et constitue une réponse adéquate à moyen terme à la demande industrielle. En outre, le programme d'électrification par réseau de 17 localités dont 15 Chefs lieux de moughatâa sur les 24 non encore électrifiés et l'électrification de la vallée sur l'axe Rosso-Boghé, actuellement en cours, favoriseront le développement économique et social des départements et villes concernés. Les travaux d'exécution de ces deux importants projets sont en cours.
- Au niveau des communes rurales, les programmes d'électrification rurale au niveau de l'Agence de Développement de l'Electrification Rurale (ADER) et de l'Agence Pour l'Accès Universel aux Services (APAUS) ont débuté.
- Plusieurs actions prévues au titre du volet institutionnel et réglementaire de la politique sectorielle ont été réalisées : promulgation du Code de l'Electricité (janvier 2001) ; adoption de la Stratégie Nationale Energie et Réduction de la Pauvreté (2004) ; élaboration d'un Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour l'énergie ; restructuration du Ministère chargé de l'Energie (avec notamment la création de la Direction de l'Electricité) ; création et mise en route de l'Agence de Développement de l'Electrification Rurale (ADER) et de l'Agence Pour l'Accès Universel aux Services (APAUS).

## Télécommunications

Le secteur des télécommunications a connu une grande évolution depuis qu'il a été libéralisé : octroi de trois licences de téléphonie GSM dont deux en 2000 et une en 2006 ; ouverture du capital à hauteur de 51% de l'opérateur historique MAURITEL en 2001 ; création d'une autorité de régulation indépendante.

Dans le domaine de la téléphonie fixe, MAURITEL a développé les liaisons directes internationales et le nombre de lignes fixes a fortement augmenté en passant de 34870 en 2006 à 40267 en 2007 (+15%) et à 76354 en 2008 (+90%). Parallèlement, la téléphonie mobile a connu un développement spectaculaire comme en témoigne l'augmentation vertigineuse du parc de GSM, estimé à 16.000 en 2000, 530.600 en 2004, 1.060.122 en 2006, 1.509.870 en 2007 et 2.009.762 en 2008. La couverture a enregistré ainsi une croissance exceptionnelle sur la période : la télé densité globale est passée de moins de 1% à 4,5% en 2001, 19% en 2004, 36,2% en 2006, 51% en 2007 et 69,5% en 2008. La téléphonie mobile couvre aujourd'hui toutes les capitales régionales, la plupart des capitales départementales, les agglomérations importantes et les principaux axes routiers.

A partir de 2000, le gouvernement a accordé une importance particulière au développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Un Secrétariat d'Etat aux Technologies Nouvelles a été créé en septembre 2000 et, à partir de 2002 une stratégie nationale pour le développement des NTIC a été mise en œuvre. Les services de l'Internet ont bénéficié du renforcement de la bande passante offerte et le nombre d'abonnés a atteint 9693 en fin 2008.

## Mines

Le secteur des mines est l'un des secteurs les plus importants en Mauritanie. Il contribue substantiellement au PIB (12,1% en moyenne sur les trois dernières années), au budget de l'Etat, aux paiements extérieurs et à l'emploi. Les autorités mauritaniennes, conscientes de cette importance, ont défini une politique de développement du secteur visant à optimiser ses retombées sur l'économie nationale :

- Un code minier a ainsi été adopté en 2008, allégeant la fiscalité frappant le secteur et optimisant la politique d'octroi de permis par l'adoption de règles du jeu transparentes et appropriées ;
- Des travaux de cartographie des zones à haut potentiel minier ont été réalisés ;
- La prospection minière (pétrole, or, diamant, cuivre, etc.) a été développée ;
- Une activité soutenue de promotion à l'extérieur de l'attractivité du secteur a été effectuée ;
- Un programme de développement et de modernisation (PDM) a été adopté, son financement bouclé et son exécution a débuté. Un nouveau port minéralier et une deuxième usine d'enrichissement seront construits. Le PDM vise, entre autres, à augmenter la capacité de production du minerai de fer par la Société Nationale Industrielle et Minière (SNIM) de 4 millions de tonnes, à améliorer ses capacités d'exportation et renforcer son avantage compétitif sur le marché européen.

## Pêches

Le secteur de la pêche a connu une grave crise depuis le début de la décennie 90. Les prises de pêche ont drastiquement chuté dénotant d'une surexploitation des ressources. L'impact d'une telle crise s'est traduit par une augmentation du chômage et une baisse de sa contribution tant au niveau du budget de l'Etat que de la balance des paiements. Afin de redresser le secteur, les mesures suivantes ont été identifiées et mises en œuvre :

- Aménagement et gestion des ressources (élaboration et mise en œuvre de certaines pêcheries comme le poulpe, les crevettes ou la pêche artisanale, instauration d'un repos biologique deux fois par an) ;
- Développement de la recherche halieutique (transformation du CNROP en IMROP, réalisation de plusieurs campagnes de recherche scientifique en mer) ;
- Renforcement de la surveillance et de la sécurité maritime (actualisation de la législation en la matière, meilleure coopération avec les pays voisins dans ce domaine, mise en place d'un système de suivi de navires par satellite, intensification des

contrôles par licence de pêche et le renforcement des activités de traitement des infractions et de recouvrement des amendes) ;

- Réalisation d'investissements significatifs en vue de renforcer les infrastructures du secteur, en particulier le Port Autonome de Nouadhibou (mise en place d'une station d'épuration des eaux usées au PAN, équipements anti-incendie, construction d'un pipeline pour le transport des hydrocarbures entre la raffinerie et le port) et les installations pour la pêche artisanale à Nouadhibou (extension et équipement du port artisanal et du marché au poisson).

## **Développement rural et sécurité alimentaire**

Le secteur du développement rural est l'un des secteurs économiques les plus importants en Mauritanie. Sa part relative dans le produit intérieur brut qui représentait 13,85% en 2006, 14,33% en 2007, est passée à 14,87% en 2008 et à 15,41% en 2009. En dépit de cette évolution, la pauvreté est demeurée, selon l'EPCV 2008, un phénomène qui touche essentiellement le secteur rural et les différents taux de pauvreté (pauvreté, extrême pauvreté, profondeur, sévérité) qui y ont été enregistrés montrent une aggravation par rapport à la situation de référence de 2004. En outre, une récente étude sur l'évaluation des politiques publiques montre que les secteurs de l'agriculture et de l'élevage sont ceux dont les fruits de la croissance se diffusent le mieux au niveau des pauvres. Ces différents constats confirment la pertinence de la stratégie du développement rural à l'horizon 2010 qui s'articule autour de cinq objectifs majeurs : (i) favoriser la croissance du secteur pour assurer la sécurité alimentaire du pays, (ii) assurer un accès équitable aux ressources, (iii) accroître l'offre et la disponibilité des biens et services nécessaires au développement durable du secteur, (iv) améliorer les capacités de gestion d'un développement rural intégré et participatif, et (v) renforcer le dispositif de surveillance contre les maladies graves (grippe aviaire, etc.). Cette stratégie a été mise en œuvre à travers un plan d'action couvrant les domaines (i) de l'élevage, (ii) de l'agriculture, et (iii) de l'aménagement rural.

1. Dans le domaine de l'élevage, les principales actions réalisées ont concerné la valorisation du potentiel du sous-secteur, par la mise en application du Code pastoral, l'augmentation des puits pastoraux, des parcs de vaccination et des postes vétérinaires, la construction d'abattoirs dont les adjudicataires sont déjà connus et le renforcement du contrôle d'hygiène, la promotion de l'exportation des sous-produits (cuirs, peaux) par la création de tanneries (appel d'offres adjugé) et le renforcement du dispositif de surveillance contre les maladies graves (grippe aviaire, etc.).
2. En ce qui concerne l'agriculture, les actions réalisées comprennent (i) l'augmentation de la production agricole par l'aménagement et la réhabilitation de superficies cultivables grâce à la création et l'équipement d'une société nationale d'aménagement et de travaux et la restructuration des dettes des agriculteurs (annulation et rééchelonnement), la maîtrise de l'eau et l'amélioration sensible du rendement (semence améliorée, fumure, gestion de la fertilité des sols), (ii) la promotion de la diversification vers la production et l'exportation des légumes et fruits, à travers le crédit, la vulgarisation, (iii) l'amélioration de l'approvisionnement et de la commercialisation, par le désenclavement des zones de production, et le développement de crédits spécifiques, et (v) la lutte contre les ennemis des cultures.

3. Les actions en matière d'aménagement rural ont, elles, concerné: (i) le renforcement de la maîtrise de l'eau, avec la poursuite du programme d'aménagement et/ou de réhabilitation de barrages, de digues et de diguettes, et du programme de suivi hydrologique durable dans 50 bassins versants, (ii) la réalisation d'infrastructures de base, à travers la mise en œuvre des programmes sectoriels (éducation, santé, hydraulique, désenclavement, etc.) privilégiant le rattrapage des zones rurales, et (iii) la protection des cultures contre la divagation des animaux.

Il reste que l'amélioration sensible de la gouvernance du secteur constitue une condition sine qua none du développement du secteur rural. Celle-ci passe par le renforcement de la coordination, de la participation et des capacités de tous les acteurs intervenants dans ce secteur.

## **Tourisme**

Le développement du tourisme constitue une priorité dans le CSLP et peut contribuer à stimuler la croissance économique et renforcer la position extérieure du pays. Dans ce cadre, la Mauritanie a réalisé des progrès significatifs depuis le début des années 2000 :

- un office national du tourisme (ONT) a été créé en 2002 ;
- un centre de formation en hôtellerie et tourisme été mis en place en 2003 et des programmes de formation ont été dispensés ;
- un portail du tourisme mauritanien a été mis sur le web en 2003 ;
- promotion du tourisme mauritanien à travers la participation à des foires et expositions ;
- développement d'infrastructures adaptées ;
- rénovation et extension des aéroports de certaines destinations.

## **Promotion du développement du secteur privé**

La promotion du secteur privé, principal moteur de la croissance économique, a été inscrite au premier rang des priorités des politiques économiques en Mauritanie. Une Délégation Générale à la Promotion de l'Investissement Privé a ainsi été créée en 2007. Rattachée à la Présidence de la République et érigée en département ministériel, cette délégation devenue en 2008, Commissariat à la Promotion de l'Investissement Privé, a pour mission de définir en collaboration avec les autres ministères concernés et de suivre les politiques appropriées de développement du secteur privé. Dans ce cadre, l'approfondissement des réformes relatives à l'amélioration du climat des investissements, au cadre juridique et judiciaire des affaires, à la poursuite de la réforme de la fiscalité, la révision de la législation du travail ainsi que le nouveau code des investissements sont autant d'éléments de nature à stimuler l'investissement privé. En outre, le renforcement de la gouvernance et de la transparence, l'accroissement des dépenses publiques d'infrastructure, d'éducation et de santé ainsi qu'une réforme visant à réduire les coûts et à accroître l'offre dans le secteur de l'énergie constitue des éléments essentiels de promotion du secteur privé.

En matière de réforme du cadre juridique et judiciaire des affaires, les principales lois d'affaires (Code de commerce, Code d'arbitrage, Code de procédures commerciales, civiles

et administratives) ont été révisées. Le code des investissements promulgué en 2002, supprimant les exonérations et mettant en place un dispositif plus incitatif pour la diversification des exportations est en cours de révision pour tenir compte de la nécessité d'améliorer davantage le climat des affaires. Les fiscalités directes et indirectes applicables aux entreprises ont été simplifiées et réduites et un nouveau code du travail souple a été adopté. En ce qui concerne l'énergie, une capacité supplémentaire de 36 MW est en cours d'installation.

#### **E- ENGAGEMENT N° 5 : RENFORCER LE ROLE DU COMMERCE DANS LE DEVELOPPEMENT**

---

Depuis le début des années 1990, la Mauritanie est liée par des accords commerciaux à ses principaux partenaires. Elle a négocié des accords avec le Sénégal, le Mali, la Gambie, l'Égypte, le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, la Turquie, le Yémen et la Chine.

Membre de l'Union du Maghreb Arabe, la Mauritanie bénéficie des dispositions négociées de cet ensemble (UMA). Elle est également, en tant que pays ACP, bénéficiaire des accords de Cotonou. Un accord de pêche a été signé avec l'Union Européenne avec laquelle un Accord de Partenariat Economique (APE) est en cours de négociation. Au niveau multilatéral, elle est partie prenante aux accords réalisés dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

En outre et afin de renforcer son intégration à l'économie mondiale, la Mauritanie a élaboré un plan d'action s'articulant autour des quatre principaux thèmes suivants :

- ✓ Politiques d'amélioration de la compétitivité ;
- ✓ Facilitation du commerce ;
- ✓ Soutien institutionnel au développement du commerce ;
- ✓ Appui au développement des secteurs d'exportation.

Ce Plan d'Actions a connu jusqu'ici un début de mise en œuvre, notamment un appui à la modernisation de la douane et à la chambre de commerce, la mise en place d'un centre d'information commerciale et le renforcement des capacités de la Direction du Commerce extérieur. Certaines mesures importantes qui touchent à la normalisation et au contrôle de qualité ainsi qu'à l'appui au commerce électronique n'ont cependant pas connu de grands progrès. De même d'autres mesures de nature à renforcer la compétitivité de l'économie et relative à la fiscalité, l'accès au financement, l'application des dispositions légales en matière de concurrence ainsi que le problème du coût des facteurs n'ont pas toujours été mises en œuvre.

#### **F- ENGAGEMENT N° 6 : REDUIRE LA VULNERABILITE ET PROTEGER L'ENVIRONNEMENT**

---

Le problème de la protection de l'environnement se pose de façon extrêmement urgente en Mauritanie. La désertification y avance à pas de géant en raison de la surexploitation des forêts, les terres agricoles et pastorales connaissent une dégradation continue et les ressources halieutiques y sont menacées. Le constat est amer :

- Entre 1974 et 2004, 150.000 Km<sup>2</sup> soit 15% du territoire national, se sont transformés en zone désertique et la superficie des zones forestières qui représentaient 0,40% du territoire national en 1990 en étaient à 0,30% en 2000 et à 0,20% en 2006, soit un taux de déforestation d'environ 2,5% par an. L'effort annuel de reboisement, inférieur à 5 000 ha, demeure insignifiant devant l'importance du déboisement, engendré par la surexploitation des forêts, qui est de l'ordre de 70 000 ha annuellement ;
- Le réchauffement planétaire a entraîné une baisse généralisée du cumul pluviométrique, allant de 30 à 40 %, sur la période 1960-2007 et une dégradation des ressources naturelles qu'il s'agisse des ressources en eau, des ressources en sol ou de la biodiversité dans le pays ;
- L'insuffisance des moyens humains et financiers alloués au secteur de l'environnement et la faiblesse des systèmes d'information et de suivi, constituent un véritable obstacle à la protection de la nature.

Consciente de l'impact négatif insoutenable de cette détérioration, la Mauritanie s'est engagée dans une politique de protection de l'environnement en adoptant en 2000 une loi portant code de l'environnement et en 2006 une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) à l'horizon 2015 dont l'objectif est l'intégration des différents principes de durabilité environnementale dans les politiques de développement du pays. De plus, un plan d'action national pour l'environnement (PANE), accompagné d'un plan de lutte contre la désertification, et un nouveau Code forestier ont été adoptés en 2006. La Mauritanie a en outre ratifié, en 1994, la Convention de Vienne pour la Protection de la Couche d'Ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), ainsi que les amendements de Londres, de Copenhague et de Montréal, le 22 juillet 2005. Afin de renforcer la prise en charge institutionnelle de la problématique environnement/développement, un département ministériel chargé de la gestion des problèmes environnementaux et du développement durable a été créé.

Mais en dépit de tous les efforts entrepris tant au niveau des politiques qu'au niveau des financements nationaux et internationaux, l'objectif d'intégration des principes du développement durable et d'inversion de la tendance à la perte des ressources naturelles à l'horizon 2015, inscrit comme OMD étant donné son importance vitale pour les PMA, demeure hors de portée.

## **G- ENGAGEMENT N°7 : MOBILISER DES RESSOURCES FINANCIERES**

---

La Mauritanie a entamé depuis le début les années 1990 une série de réformes visant à assainir la situation financière de l'Etat et à jeter les bases d'une économie de marché tirée par le secteur privé. Ces réformes ont été appuyées par le FMI dans le cadre des différentes facilités d'ajustement structurel, de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et enfin de la facilité élargie de crédit approuvée au profit de notre pays en Mars 2010. Dans ce cadre, plusieurs réformes fiscales et douanières ont été engagées

(introduction de la TVA, réforme du BIC, réforme du code des douanes, etc.) pour sécuriser et améliorer les recettes de l'Etat. Les recettes fiscales exprimées en pourcentage du PIB ont ainsi augmenté en passant de 13,3% du PIB en 2003 à 15,7% en moyenne sur la période 2005-2007 avant de revenir à une moyenne de 14,3% en 2008-2009.

Parallèlement, une politique de rationalisation des dépenses et d'orientation des ressources vers les secteurs prioritaires a été engagée dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT), reflétant les priorités globales et sectorielles et en cohérence avec le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, sert aujourd'hui à la préparation des lois de finances.

La Mauritanie bénéficia à l'issue des différents programmes de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) en 2002 et de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) en 2006, ce qui a permis de libérer des ressources additionnelles en faveur de la lutte contre la pauvreté. Elle vient de bénéficier, à l'issue de la table ronde de Bruxelles tenue le 21, 22 et 23 juin 2010 d'intentions de financement totalisant plus de trois milliards et cent millions de dollars.

La mobilisation des ressources s'est aussi faite à travers une politique monétaire encourageant la densification des circuits financiers par l'installation de banques étrangères, le développement des réseaux des banques locales et le développement de la micro finance. Ainsi deux banques françaises (Société Générale, BNP) se sont installées en Mauritanie, dont l'une (la BNP) fut rachetée par la marocaine ETTIJARI WAFABANK et quelques autres agréments ont été délivrés à d'autres banques étrangères.

#### **IV- LES EFFETS DE LA CRISE FINANCIERE ET ECONOMIQUES MONDIALES**

---

En Mauritanie, la hausse vertigineuse des prix des produits de base en 2007, notamment des produits alimentaires et du pétrole, a lourdement pesé sur la balance des paiements, l'effet de cette hausse sur les importations ayant surcompensé son impact sur les exportations. En outre la crise des prêts hypothécaires à risque en 2007 a engendré dès le début de l'année 2008 une crise financière internationale sans précédent.

Il s'ensuivit une crise économique que plusieurs pays du monde ressentirent fortement. La contraction de la demande mondiale entraîna à son tour une récession à laquelle les pays exportateurs de produits de base, comme la Mauritanie, n'échappèrent point, fragilisant les chances de réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté, d'accélération de la croissance économique et de stabilité du cadre macroéconomique. La crise économique et financière s'ajouta à la grave crise politique engendrée par le coup d'Etat du 6 Août 2008 et dont l'une des conséquences fut le gel de l'aide au développement.

Les conséquences sur les finances publiques et les paiements extérieurs ont été immédiates :

- le déficit budgétaire dont compris repart à la hausse en s'établissant à 7% en 2008 et 6.8% en 2009 ;

- le solde du compte courant de la balance des paiements se détériore sensiblement et représente 16.8% et 14.7% respectivement en 2008 et 2009 ;
- le taux de croissance réel hors pétrole qui se maintient à 4.1% en 2008 sous l'effet notamment d'une augmentation des valeurs ajoutées des secteurs primaire et tertiaire, devient négatif en 2009 (-1%) à la suite de la crise économique internationale (baisse du prix du fer, baisse des exportations de poisson,..) et du tarissement des financements internationaux.

Cependant, l'onde de choc de la crise financière a été faiblement ressentie : l'inflation a été contenue dans des limites acceptables en comparaison à certains pays et le chômage n'a pas augmenté de manière anormale.

## V- CONCLUSION

---

La mise en œuvre du plan d'actions de Bruxelles pour la décennie 2001-2010 par la Mauritanie s'est heurtée à plusieurs obstacles :

- La sécheresse sans précédent des années 2002-2003 entraîna un déficit alimentaire exceptionnel et un programme d'urgence dut être mis en place avec toutes les conséquences qu'il eût sur les finances publiques et sur la balance des paiements ;
- les crises politiques qui se sont succédé en 2005 et en 2008 eurent des conséquences dramatiques sur les financements extérieurs. L'activité économique en pâtit et le financement des programmes sectoriels qui conditionnent la réalisation d'objectifs, et partant d'engagement dans le cadre de ce plan d'actions, fut suspendu ;
- la hausse inconsidérée des prix des produits de base (produits alimentaires, pétrole) amorcée à la fin de l'année 2007 et la crise économique et financière, qui sévirent à partir de 2008, ont entraîné une récession mondiale qui n'a pas épargné la Mauritanie.

L'exécution des sept engagements contenus dans le Troisième Programme d'Action des Nations Unies en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 n'a pu donc être réalisée.

Parmi ceux-ci certains ont connu quelques progrès à l'instar des engagements relatifs à la mise en place de capacités de production nécessaires pour bénéficier de la mondialisation (Engagement N°4) ou au renforcement du rôle du commerce dans le développement (Engagement N°5). En revanche, les autres engagements, notamment ceux relatifs à la lutte contre l'extrême pauvreté et la faim ou le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, ne seront réalisés : la pauvreté recule lentement et les services sociaux de base (éducation, santé) sont encore loin de se hisser aux normes minimales requises.

Il serait judicieux, quand bien même le plan d'actions de Bruxelles arrive à son terme, d'intégrer ses objectifs dans le CSLP III pour la période 2011-2015 en préparation.